



HAL
open science

L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ?

Françoise Jarrige, Coline Perrin

► **To cite this version:**

Françoise Jarrige, Coline Perrin. L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ?. Revue d'économie régionale et urbaine, 2017, 2017 (3), pp.537-559. 10.3917/reru.173.0537 . hal-01607618

HAL Id: hal-01607618

<https://hal.science/hal-01607618>

Submitted on 30 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Post-print de l'article publié suivant (à citer ainsi) :

Françoise Jarrige, Coline Perrin. L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ?. *Revue d'économie régionale et urbaine*, Armand Colin, 2017, 2017 (3), pp.537-559. ([hal-01607618](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01607618))

L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ? *An innovation for agriculture in urban areas? The example of an agriparc*

Françoise JARRIGE
francoise.jarrige@supagro.fr
Montpellier SupAgro
UMR Innovation, bâtiment 27
2 Place Viala. 34060 Montpellier cedex 01.France

Coline PERRIN
coline.perrin@montpellier.inra.fr
INRA Département Sciences pour l'Action et le Développement (SAD)
UMR 951 Innovation - 2, Place Viala 34060 MONTPELLIER Cedex 1

Mots clés

Agriculture urbaine, foncier agricole, gouvernance territoriale, innovation, politique publique

Key words

Urban agriculture, farmland, territorial governance, innovation, policy

Codes JEL : O13, Q15, O31, O22

Résumé

Nous nous intéressons à l'agriculture comme nouvel objet des politiques urbaines à travers l'exemple de l'agriparc, projet de parc agricole multifonctionnel inclus dans l'espace urbain. Notre analyse s'appuie sur un suivi des politiques d'aménagement de Montpellier et une série d'entretiens autour de la concrétisation d'un agriparc. Après avoir situé le cas de Montpellier dans une revue d'expériences européennes, nous étudions l'agriparc de Viviers, montrant comment cette opération s'inscrit dans les stratégies des acteurs. L'étude de ce dispositif révèle que leurs visions de l'agriculture et leurs intérêts diffèrent. Notre analyse critique de ce projet permet de discuter de l'agriparc comme outil d'innovation pour l'agriculture des territoires urbains. Cet exemple conduit *in fine* à une compréhension de l'innovation comme produit des jeux d'acteurs locaux, qui ne se conforme pas au modèle issu des référentiels de multifonctionnalité et de durabilité. En passant du concept à la réalité, l'agriparc devient un espace d'expérimentation « in vivo » où coexistent plusieurs formes d'agriculture urbaine, différant dans leurs modèles technico-économiques et leurs liens à la ville.

Abstract

We are dealing with agriculture as new object of urban policies through the example of the agriparc, a multifunctional agricultural park project included in the urban space. Our analysis is based upon a follow-up of planning policies in Montpellier, and on a series of interviews on the implementation of one agriparc project. The case of Montpellier is put into perspective among various European examples. Then we focus on the agriparc of Viviers, showing how this project is part of the strategies of the stakeholders. The study of this device reveals that their visions of agriculture and their interests differ. Our critical analysis of the project allows

us to discuss the agriparc as an innovation tool for agriculture in urban areas. This example leads ultimately to an understanding of innovation as a product of the relationships between local stakeholders, which does not conform to the model resulting from the references of multifunctionality and sustainability. Moving from concept to reality, agriparc becomes a “living lab” where several forms of urban agriculture coexist. They differ in their technical and economic models, and in their links to the city.

-1-

Introduction

Les liens ville-agriculture font l’objet d’un intérêt croissant face aux enjeux de durabilité. Les contributions de l’agriculture au développement urbain durable sont souvent envisagées sous l’angle de sa multifonctionnalité (DUVERNOY et al., 2005, ZASADA, 2011). Cette perspective est aussi adoptée par les collectivités locales de plus en plus nombreuses à engager des actions en faveur de l’agriculture urbaine ou périurbaine (MARTIN, 2010. SOUCHARD, 2010). Même si les auteurs mettent en avant la diversité des formes d’agricultures urbaines (INWOOD, SHARP, 2012, NAHMIAS, LE CARO, 2012), la prévalence d’une approche fonctionnelle fait courir le risque d’éluder les dimensions politiques de la question agricole dans les politiques publiques (TORNAGHI, 2014).

Dans ce travail, nous abordons la prise en compte de l’agriculture comme objet des politiques urbaines sous l’angle de l’innovation, que l’on peut considérer comme constitutive de l’agriculture urbaine (SOULARD et al. 2011). Nous nous intéressons au concept d’agriparc, projet de parc agricole inclus dans l’espace urbain, combinant différentes fonctions autour de l’agriculture. Nous envisageons l’agriparc comme support potentiel d’innovation territoriale, au sens « *d’arrangement original aux dimensions spatiales et sociales* » (GIRAUT, 2009). Comment l’agriparc émerge-t-il en tant qu’outil d’intégration de l’agriculture dans l’aménagement urbain ? Au-delà du concept, que nous révèle sa mise en œuvre des enjeux de gouvernance territoriale associés à la prise en compte de la question agricole dans les territoires urbains ? Notre démarche consiste à étudier la trajectoire de cet instrument de politique publique, de sa genèse, comme concept d’aménagement, à sa mise en œuvre dans un projet territorial concret, comme révélateur des jeux d’acteurs locaux autour de la question agricole. Nous nous positionnons dans le champ de l’aménagement (*planning*), et nous mobilisons des références en géographie et économie institutionnelle pour analyser un projet de développement sous l’angle du concept d’innovation territoriale, en considérant que « *l’innovation, en tant que processus de construction de l’usage social d’une nouveauté, constitue une « scène écosystémique » sur laquelle s’allient, se font discrets ou s’affrontent des acteurs en situation de concurrence et de coopération, autour de l’enjeu que représente la définition des règles, des normes et des routines, à partir desquelles la nouveauté va revêtir ou investir les rapports sociaux, à l’aune de la domination ou de l’émancipation* » (FONTAN, 2008).

Nous analysons l’émergence du concept de parc agricole comme nouvel outil d’aménagement urbain à partir de trois cas européens emblématiques, reflétant une diversité de configurations. Puis nous retraçons la prise en compte de l’agriculture dans le projet urbain à Montpellier, et l’émergence du concept d’agriparc sur la scène locale. Nous étudions ensuite la mise en place de l’agriparc de Viviers, en montrant comment elle s’inscrit dans les stratégies d’acteurs locaux. Enfin, nous discutons de l’intérêt de l’agriparc comme outil d’innovation pour l’agriculture des territoires urbains et comme révélateur des enjeux politiques locaux attachés à l’agriculture et à sa gouvernance.

Notre analyse est fondée sur i. une revue d’expériences d’agriparc ii. le suivi des politiques d’aménagement de Montpellier Agglomération depuis sa création en 2001, à partir de documents internes fournis par l’agglomération (délibérations, contrats agricoles, convention

avec la SAFER), d'une revue de presse et d'une webographie et iii. des entretiens et investigations autour du domaine de Viviers, acquis en 2010 par la collectivité qui en a fait un « agriparc ». L'expérience du domaine de Viviers permet-elle de concrétiser le modèle attendu de lieu d'interface entre la ville et l'agriculture, porteur d'une multifonctionnalité organisée ?

-2-

L'agriparc : produit marketing ou innovation conceptuelle pour intégrer l'agriculture dans l'aménagement urbain ?

2.1. La multiplication des parcs agricoles urbains et périurbains

Les parcs sont des périmètres institutionnels qui se sont diffusés à partir de la fin du XIX^e siècle pour préserver la nature, notamment sous l'influence de F.L. Olmsted aux Etats-Unis (MARUANI, AMIT COHEN, 2007 ; BANZO, 2009, 2015). L'idée de créer dans des territoires urbains et périurbains des parcs plus spécifiquement agricoles est beaucoup plus récente. En Europe, les premières initiatives datent des années 1970. Elles ne trouvent une reconnaissance institutionnelle que dans les années 1990 et semblent aujourd'hui se diffuser à tel point qu'on pourrait parler du succès d'une innovation conceptuelle.

Nous nous proposons de présenter brièvement trois cas emblématiques de parcs à Lille, Barcelone et Milan. Nous les avons choisis parce qu'ils sont les premiers projets de parcs agricoles discutés en France, en Espagne et en Italie à partir des années 1970. Ils permettent d'esquisser une première typologie des parcs agricoles, en fonction de leurs fonctions pour la ville et de leur mode de gouvernance (descendant, ascendant, mixte).

Au sud de Lille, l'idée d'aménager un parc le long de la Deûle apparaît dès 1968 dans le livre blanc de l'OREAM-Nord (Organisme régional d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine) et le schéma directeur de 1973. L'objectif initial est de créer une liaison verte entre Lille et Lens, et d'améliorer la qualité de l'eau de la Deûle. Plus de 1000 ha sont acquis en quelques années par la communauté urbaine et l'agence de l'eau. Toutefois, cette initiative citadine descendante, conçue comme un réseau écologique, est rejetée par les agriculteurs (ROUGET, 2012). Ce n'est qu'en 1990 que l'idée d'un parc resurgit avec un objectif plus large : maintenir l'activité agricole et développer des espaces verts récréatifs. Le parc de la Deûle, inauguré en 2004, occupe 350 ha en réseau et 40 km de chemins. Il comprend trois espaces thématiques : un parc paysager né d'une collaboration entre artistes et paysagistes (33 ha), un espace de réhabilitation des milieux naturels sur d'anciennes friches industrielles (150 ha) et un espace de mise en valeur des paysages agricoles, conçu en partenariat avec la Chambre d'agriculture et impliquant une centaine d'exploitations, dont sept fermes ouvertes au public. Ce parc de la Deûle s'inscrit dans le modèle du couloir écologique : réseau d'espaces agricoles et naturels interstitiels dans une région urbaine (SIEVERTS, 2004). Son origine est institutionnelle et les agriculteurs, initialement opposés au projet, n'y sont que peu partie prenante. Depuis 2004, la dynamique du parc semble s'être essoufflée, la vocation de multifonctionnalité et d'ouverture au public passe aujourd'hui au second plan par rapport aux objectifs productifs (MARGETIC et al., 2014). Ce premier cas illustre la mode des « parcs de campagne » (DONADIEU ET FLEURY, 1997) où l'agriculture, devenue paysage et mémoire, est dans un premier temps instrumentalisée (POULOT, 2011) et mise en scène au service du marketing territorial, avant d'être reconnue pour sa dimension productive.

A Barcelone, au contraire, l'initiative du Parc Agrari del Baix Llobregat émerge d'une dynamique ascendante avant de trouver une reconnaissance institutionnelle (DURBIANO, 2001 ; PAÛL, MCKENZIE, 2013). Dès 1974, l'Union des agriculteurs se mobilise contre le Plan Général Métropolitain (PGM) prévoyant l'urbanisation de terres maraîchères prospères du delta du fleuve Baix Llobregat au sud de Barcelone. En 1995, alors que les travaux d'aménagement

doivent reprendre, les manifestations de l'Union des agriculteurs amènent le Conseil provincial de Barcelone à défendre la stabilité des espaces agricoles du Baix Llobregat. Un parc agraire est créé en 1998 grâce à des financements européens (programme LIFE). Il est géré par un consortium entre l'union des agriculteurs, les municipalités, le conseil provincial et le conseil de pays du Baix Llobregat. Ce parc occupe 3000 ha, dont près de 2000 ha agricoles. Les fruits et légumes produits par 1200 travailleurs agricoles sont vendus pour la plupart en circuits courts sur les marchés de Barcelone. Ils bénéficient d'une marque parc. Toutefois, la protection de la base territoriale du parc agraire, constituée de propriétés privées, n'est pas assurée à long terme comme le montre le projet récent d'y installer un parc d'attraction, avant qu'un autre site ne soit finalement choisi (GOLDA-PONGRATZ, 2013). Ce parc agraire a ainsi une double fonction de barrière contre l'urbanisation et d'approvisionnement urbain de proximité. Il est considéré dans la littérature comme un « modèle de référence » (GIACCHE, 2014) pour les parcs agricoles aujourd'hui, avec celui de Milan.

A Milan, l'idée d'une ceinture verte et agricole émerge dans les années 1970 et le parc agricole Sud Milan (PASM) est créé par la région Lombardie en 1990. Ce parc de près de 47 000 ha protège de l'urbanisation les espaces agricoles de 61 communes et comprend 400 exploitations. Sous tutelle de la région, l'organisme en charge de la gestion du parc impose des règles d'urbanisme, l'entretien du paysage et la protection de l'environnement, souvent perçues comme contraignantes par les agriculteurs (BRANDUINI, SCAZZOSI, 2011). À l'intérieur de ce périmètre, plusieurs petits parcs agricoles sont nés d'initiatives locales de coopération entre agriculteurs et citoyens, autour d'espaces dotés d'une spécificité physique, paysagère, historique et culturelle (GIACCHE, 2014). Certains datent des années 1980 (parc du Ticinello), d'autres sont plus récents. Enfin, en 2010, est créé au cœur du PASM le district agricole de Milan (DAM), une initiative de la Municipalité de Milan pour fédérer les actions locales des agriculteurs. Tandis que le PASM est focalisé sur des objectifs fonciers et environnementaux, les petits parcs agricoles et le DAM sont centrés sur la gestion de l'activité agricole et l'interface avec les citoyens dans une dynamique plus participative. On observe ainsi dans le cas de Milan non pas un parc mais un empilement de dispositifs d'échelles différentes, aux objectifs complémentaires (protection foncière, ouverture au public, valorisation de l'agriculture et de l'environnement), combinant différents modes de gestion (descendant et ascendant).

La mise en regard de ces trois expériences permet de préciser ce que l'on entend par « parc agricole » : il s'agit d'un périmètre d'aménagement utilisé pour protéger des zones agricoles proches des villes, et recréer des liens entre la ville et son agriculture. Toutefois, les exemples de Lille, Barcelone et Milan se différencient par leur taille, leurs composantes agricoles, leurs fonctions urbaines, leur gouvernance et les acteurs moteurs. Seul le parc de Lille comporte des surfaces en maîtrise foncière publique.

Dans la lignée de ces premiers parcs, de plus en plus de villes se sont emparées du concept de parc agricole pour intégrer l'agriculture dans leurs politiques urbaines. Il y a donc bien circulation du concept mais avec une forte polysémie. Chaque parc s'inscrit dans un contexte local et législatif spécifique, et se traduit par des définitions différentes, comme l'analyse GIACCHE (2014). On ne peut pas parler d'un modèle d'aménagement unique car les références sont plurielles. Ce que doit/devrait être un parc agricole n'a pas été formalisé.

Ainsi en Italie, on constate de nombreuses expériences de parcs agricoles mais les définitions législatives diffèrent selon les régions, de même que les conceptions des chercheurs. Pour FERRARESI ET ROSSI (1993) il s'agit d'une « structure territoriale qui vise principalement à la production agricole, à sa protection et à sa valorisation, [...] ainsi qu'à la jouissance culturelle, ludique, de loisirs, de l'environnement par les citoyens ». Dans le cadre du projet de recherche national PRIN sur le « parc agricole comme nouvel instrument pour l'aménagement des espaces ouverts » (2005-2007), FANFANI (2006) distingue les parcs à la construction top-down

institutionnelle et les parcs à la construction bottom up issue de l'agrégation volontaire des acteurs autour d'un projet de territoire. Pour BERNETTI et al. (2008), dans le cas de la plaine de la Toscane centrale, « cet instrument (...) ne prévoit pas de périmètre fixe qui distinguerait l'intérieur de l'extérieur. (...). Le terme de parc fait allusion à un laboratoire territorial où se testent, de façon expérimentale, les hypothèses de projet qui soutiennent dans la plaine de Prato une expérience concrète de recherche-action ». Le terme de parc agricole recouvre ainsi des réalités très différentes.

En France, le concept de projet agri-urbain s'est répandu dans les années 2000 (POULOT, 2011), peut-être plus que celui de parc (GIACCHE et al., 2012). Le terme de parc agricole est pourtant employé depuis longtemps à Achères (sur les anciennes zones d'épandages des boues de Paris) et les projets se multiplient aujourd'hui, par exemple à Blois¹, à Pin Balma près de Toulouse ou au Nord de Paris, à la butte Pinson via l'agence des espaces verts d'Île-de-France, sous des formes très différentes. Quant au terme d'agriparc², il n'est utilisé qu'à Montpellier, à partir du SCoT de 2006, mais nous le verrons, sans véritable spécificité par rapport au terme de parc agricole.

Outre les différences en termes d'institutionnalisation et de mode de gouvernance, ces expériences de parcs agricoles se distinguent aussi par leurs fonctions pour la ville. Les initiatives de parcs agricoles sont utilisées tantôt pour faire barrière à l'extension urbaine, tantôt pour jouer un rôle de poumon vert, tantôt pour mettre en scène l'agriculture dans la conception d'éco-quartiers. L'intégration d'une activité productive privée dans l'espace urbain ne va pas de soi. Chaque expérience nécessite de repenser la place des espaces agricoles dans l'aménagement des villes, et questionne plus généralement le rôle et la vision de l'agriculture dans le développement urbain, comme nous allons l'approfondir dans le cas de Montpellier. Ici l'expérience de l'agriparc s'inscrit dans une trajectoire de reconnexion croissante de l'agriculture au projet urbain.

2.2. Une prise en compte croissante de l'agriculture dans le projet urbain à Montpellier

Historiquement liée au vignoble languedocien, Montpellier est restée une « préfecture provinciale endormie » jusqu'aux années 1960, quand s'amorce la croissance basée sur l'accueil de nouvelles populations. Le projet politique porté par le maire à partir de 1977 est d'en faire une des villes les plus dynamiques de France. L'accent est alors mis sur le tertiaire, les nouvelles technologies et la culture. La ville tourne le dos à ses racines viticoles et l'urbanisation pavillonnaire consomme le vignoble, renforçant le mouvement d'arrachage lié à la crise structurelle de surproduction viticole (PERRIN *et al.*, 2013). Depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM) en 2001, l'agriculture a progressivement retrouvé droit de cité à Montpellier sous l'effet d'une triple impulsion.

Le retour de l'agriculture dans le projet urbain a d'abord été porté par les élus ruraux de communes périphériques, dans lesquelles la viticulture occupe encore une place importante dans l'espace et en termes d'emplois. Sous leur impulsion et celle des représentants agricoles, la CAM soutient financièrement depuis plus de dix ans la filière viticole et l'intègre dans son marketing territorial.

Avec l'appui de ces élus ruraux et des représentants locaux du Ministère de l'agriculture, un diagnostic agricole a été réalisé durant l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale

¹ <http://www.valde Loire.org/Ressources/Experiences/Le-parc-agricole-urbain-a-Blois>

² L'agriparc ne doit pas être confondu avec l'agroparc (Wubber, 2011), qui désigne un parc d'activités agroalimentaires, un cluster localisé d'entreprises liées à la production et à la transformation agricole et alimentaire (WUBBEN, ISAKHANYAN 2011), tel l'agroparc d'Avignon (technopôle).

(SCoT) par des chercheurs (JARRIGE *et al.*, 2006). La protection des espaces agricoles a émergé alors comme un argument consensuel, permettant de faire accepter la densification de l'urbanisation (JARRIGE *et al.*, 2009). « L'armature des espaces naturels et agricoles » a servi de base à la construction du projet urbain suivant un processus d'inversion du regard.

Le retour de l'agriculture dans le projet urbain tient enfin à un nouvel intérêt des citoyens pour l'alimentation de proximité et la pratique de l'agriculture. A la demande des habitants, la municipalité de Montpellier s'est engagée depuis 2004 dans un programme de création de jardins partagés et collectifs (SCHEROMM *et al.*, 2014). Dans les communes périurbaines aussi, un nouvel intérêt citoyen pour l'agriculture locale émerge, en lien avec la mise en place de marchés de producteurs (CHIFFOLEAU, PREVOST, 2012), la lutte contre les friches ou les incendies.

Montpellier a ainsi commencé à renouer des liens avec l'agriculture par une entrée économique impulsée par le monde agricole, une entrée spatiale et foncière impulsée par la mise en place du SCoT, et une entrée sociale et environnementale impulsée par les citoyens. L'agglomération, devenue métropole, a intégré ces trois approches en 2015 dans sa nouvelle politique agricole et alimentaire, et entend agir dans ces différents champs. Les agriparks, initialement projetés dans le SCoT, ont été conçus pour réussir cette multifonctionnalité de l'agriculture en lien avec la ville.

2.3. Les trois agriparks de Montpellier reflètent la réussite de l'innovation conceptuelle

Montpellier compte actuellement trois projets d'agriparks : deux portés par l'agglomération, et un par la ville. Ces trois agriparks reflètent différents modèles d'aménagement urbain.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM) a été à l'origine dans son SCoT de 2006 du concept d'agriparc, alors défini comme « *un espace préservé alliant le maintien d'une agriculture conventionnée (assurant la gestion du lit majeur du fleuve et de ses ripisylves) et le développement mesuré des circulations douces* », « *véritable respiration à l'échelle du territoire communautaire* » (p.116). Cette définition assimile l'agriparc à un poumon vert pour l'agglomération, où l'agriculture contribue à l'entretien d'une infrastructure écologique, le périmètre suivant un cours d'eau. L'idée a été reprise en 2010 lors de l'élaboration de l'Agenda 21. Un guide méthodologique redéfinit alors l'agriparc comme « *un espace par essence multifonctionnel qui doit concilier fonctions urbaines et fonctions agricoles dans une stratégie 'gagnant-gagnant'* », en promouvant au moins deux des quatre fonctions suivantes : production (économie agricole), consommation alimentaire (de préférence en circuits courts), environnement (y compris paysage et biodiversité) et loisir-éducation (MONTPELLIER AGGLOMERATION, 2011). Les fonctions alimentaires et de loisirs, qui n'étaient pas mentionnées dans le SCoT, sont en cohérence avec les expériences antérieures de parcs agricoles décrites plus haut, et confirment l'émergence d'un modèle d'aménagement à l'échelle européenne. Ce guide méthodologique identifie deux sites-tests associant des espaces naturels et agricoles, publics et privés, sur plusieurs centaines d'hectares, en première couronne périurbaine.

Au Sud-Ouest de Montpellier, le périmètre de l'agriparc de la Mosson s'étend sur environ 190 ha au sein de la commune, Lavérune. Cette municipalité a élaboré un projet comprenant la ZNIEFF³ située le long du cours d'eau de la Mosson, et le parc du château du village, qu'elle souhaite acquérir pour lui redonner un usage agricole. L'impulsion est donc municipale. Aucun agriculteur n'est impliqué pour l'instant. La municipalité a acquis depuis 2002 une quinzaine d'hectares agricoles et une vingtaine d'hectares d'espaces naturels dispersés (PERRIN, 2013). Elle espère obtenir un soutien financier pour acquérir le parc du château et pouvoir concrétiser

³ Zone naturelle d'intérêt environnemental faunistique et floristique

ce projet d'agriparc en maîtrise foncière publique. Ce parc agricole contribuerait ainsi à gérer une infrastructure écologique (trame verte et bleue) et offrirait un nouvel espace public au cœur du village.

Au Nord de Montpellier, le périmètre de l'agriparc de la vallée du Lez s'étend sur environ 400 ha et six communes. Dessiné dans le SCoT de 2006 autour du Lez et des espaces publics limitrophes (un zoo, plusieurs domaines publics des collectivités ou d'institutions de recherche), ce périmètre est élargi en 2010 après l'acquisition par la CAM des 190 ha du Domaine de Viviers. Cet achat va permettre la concrétisation du concept d'agriparc.

L'agriparc du Mas Nouguier, sur un foncier acquis par la ville de Montpellier en 2008, est le plus avancé. Ce petit parc agricole de 18 ha intégré dans un projet de ZAC d'un quartier urbain en fort développement contribue à la valorisation des résidences alentour. La ville qui aurait pu choisir d'aménager un espace vert classique, a décidé de conserver la destination agricole de cet ancien domaine viticole. La fonction productive n'est toutefois pas prioritaire. Enclavée dans la ville, l'agriculture est plutôt un support et un cadre pour des fonctions sociales et environnementales. Il n'y a pas d'exploitation agricole. Après un diagnostic de la Chambre d'agriculture et une replantation par un prestataire de services, les vignes sont aujourd'hui entretenues par les adultes en situation de handicap d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Le vin n'est pas commercialisé. Il est servi lors des événements organisés par la ville. Une oliveraie a aussi été plantée, des jardins et vergers partagés créés. Des ruches avaient été installées, mais elles ont été retirées pour cause de vandalisme. Les enfants des écoles voisines sont accueillis pour des activités pédagogiques. Côté environnement, des prairies fleuries et des bassins de rétention pour l'écoulement des eaux de la ZAC ont été aménagés. Cet agriparc a ainsi un rôle de démonstration ; il s'apparente à un équipement urbain et dans la stratégie de biodiversité et développement durable de la Ville, à un produit marketing. Ces trois projets d'agriparks montpelliérains ont une origine institutionnelle : ce sont des initiatives descendantes d'aménagement du territoire, fondées sur une maîtrise foncière publique, au moins partielle. Tandis que l'agriparc de la ville s'inscrit dans le groupe des parcs agricoles où l'agriculture est mise en scène dans la conception d'éco-quartiers, les deux projets de la CAM se distinguent par des dimensions beaucoup plus vastes et une localisation en périurbain le long d'un cours d'eau. Le SCoT les présentait avant tout comme des poumons verts urbains, mais les agriculteurs n'ont pas été impliqués dans l'élaboration. Le SCoT projetait simplement un concept sur deux périmètres incluant des exploitations agricoles productives. Il s'agissait d'une piste pour valoriser les espaces naturels et agricoles reconnus par l'« inversion du regard ». Ce n'est qu'avec l'Agenda 21 que ces agriparks acquièrent un objectif multifonctionnel précis : on passe d'un périmètre prospectif à un outil d'aménagement.

Le concept de parc agricole, forgé à partir de plusieurs expériences européennes initiées par des acteurs agricoles ou urbains, apparaît comme une innovation intéressante pour intégrer l'agriculture au développement urbain durable. Une innovation avant tout conceptuelle : le concept circule entre les villes, il se diffuse, et est inscrit dans le SCoT et l'Agenda 21 de Montpellier. La parenté avec les parcs urbains ou naturels rend le concept compréhensible et appropriable par des acteurs urbains qui connaissent souvent mal l'agriculture. Au-delà de la réussite indéniable du concept d'aménagement, chaque parc s'inscrit toutefois dans un contexte spécifique.

La « mise en parc » aide-t-elle à combiner les différentes fonctions attendues de l'agriculture dans un territoire urbain ? Ces parcs qui mettent en avant l'agriculture créent-ils un nouveau (ou des) modèle(s) d'aménagement des villes, de nouvelles formes d'agriculture urbaine ? Que nous révèle la création d'un parc agricole des enjeux politiques locaux autour de la question agricole ? Seule l'approche empirique par étude de cas permet de répondre à ces questions car « *l'initiative locale représente un des lieux-moments à la disposition des acteurs sociaux pour définir ou redéfinir les rapports sociaux.* » (FONTAN, 2008).

L'exemple de l'agriparc de Viviers va permettre d'analyser ce qui se joue lors de la mise en œuvre concrète et de discuter du passage de l'innovation conceptuelle - figurant dans le SCoT ou l'agenda 21 - à l'innovation territoriale : le projet de développement.

-3-

Du concept à sa mise en œuvre : une opération d'aménagement public révélatrice des jeux d'acteurs et des dynamiques du territoire

L'acquisition du domaine de Viviers révèle la diversité des enjeux territoriaux et des jeux d'acteurs autour des terres agricoles en périurbain (DARLY, TORRE, 2013). La mise en œuvre concrète de l'agriparc suscite des arrangements spécifiques au contexte local.

3.1. Le poids des stratégies foncières à l'origine de l'agriparc du domaine de Viviers

Le domaine de Viviers a été acquis en 2010 pour 4,5 millions d'euros par la CAM. Il comporte un ensemble de bâtiments (cf. Figure 1) et des espaces boisés (80 ha) et agricoles (110 ha) d'un seul tenant, au Nord de l'agglomération, à la frontière entre 4 communes. Cet ancien domaine agricole était en indivision familiale depuis près d'une décennie. Les vignes avaient été arrachées, les bâtiments étaient à l'abandon, quelques dizaines d'hectares étaient loués à un producteur de melons.

On peut s'interroger sur les motivations de cette acquisition par une collectivité dont la politique de maîtrise foncière est généralement dédiée à l'urbanisation (logements ou infrastructures). Officiellement, « *le domaine de Viviers a été acquis afin de préserver l'unité spatiale et patrimoniale d'une ancienne propriété agricole..., élément-clé de l'armature des espaces naturels et agricoles définie par le SCoT* » (CAM, délibération 9499 du 24/05/2010).

Figure 1. Les bâtiments à l'abandon du domaine de Viviers



Le domaine constitue une entité foncière remarquable en première couronne périurbaine, présentant de multiples potentialités. L'idée de l'inscrire dans la démarche d'agriparc s'est imposée car le domaine jouxte le périmètre d'agriparc de la Vallée du Lez dessiné dans le SCoT. Toutefois, plusieurs projets alternatifs ont été évoqués au moment de l'achat : implantation

d'une écolothèque, d'un centre d'entraînement sportif⁴ (HOUDAYER, 2015). Les aménagements urbains ne sont d'ailleurs pas exclus à terme, la partie Sud du domaine pouvant devenir constructible. Tant qu'aucun zonage réglementaire plus pérenne que les plans d'urbanisme ne garantit l'usage agricole et naturel, le domaine de Viviers reste une réserve foncière.

D'un point de vue juridique, le domaine de Viviers est une propriété privée de la CAM, avec différentes modalités de gestion selon les espaces :

- Les bâtiments ont été laissés en l'état dans l'attente de leur trouver une nouvelle destination (cf. Figure 1).

- Le service des espaces verts de la CAM gère les espaces naturels, après un diagnostic par l'Office National de la Forêt. Avec un budget limité (20 000 €/an), des chemins sont débroussaillés et des zones coupe-feu entretenues. Le domaine n'est pas clôturé, mais il n'est pas encore officiellement ouvert au public.

La SAFER a été mandatée pour gérer les terres agricoles⁵. Après un diagnostic agronomique, elle a défini des lots d'exploitation (cf. Carte 1), sélectionné des attributaires et établi des baux⁶.

Carte 1. Les lots de foncier agricole sur le domaine de Viviers



Sources : Google Earth, BD parcellaire IGN, données SAFER LR

3.2. La diversité des agriculteurs de l'agriparc, un reflet de l'agriculture régionale

En 2014, on compte 16 exploitations agricoles sur le domaine de Viviers, présentant des systèmes de production diversifiés (Cf. Tableau 1). Différents voies ont permis aux agriculteurs d'accéder aux parcelles de l'agriparc.

Tableau 1. les activités agricoles de l'agriparc de Viviers en 2014

⁴ « Le domaine de Viviers s'offre un avenir sportif et écologique : la reconversion du domaine viticole, racheté par l'Agglo se dessine entre écolothèque et complexe footballistique », article du *Midi Libre*, 9 avril 2011.

⁵ La SAFER entretient un partenariat avec la CAM pour la gestion du foncier agricole via une convention cadre, portant sur la transmission de données sur le marché foncier, l'aide à la mise en place de stratégies foncières et la possibilité d'une gestion temporaire des biens de la CAM par la SAFER. En 2010, suite à l'acquisition du domaine de Viviers, un avenant est venu spécifier le rôle de la SAFER dans la gestion des biens fonciers agricoles de ce domaine (Montpellier Agglomération, délibération 9500-2010).

⁶ « 23 candidatures ont été réceptionnées et 16 retenues dont principalement des agriculteurs voisins qui renforcent leur outil de production » (Montpellier Agglomération, Délibération n° 10837-2012). Les critères de sélection ne sont pas précisés.

Activité	Nombre de producteurs	Mode de culture	SAU à Viviers	Type de bail
Viticulture	8	Conventionnel	33,5 ha	18 ans
Céréalière	3	Un seul bio	37,5 ha	1an renouvelable
Maraîchage	2 (dont 1 coopérative)	Biologique/ conventionnel	14,5 ha	18 ans
Fourrage	1	Conventionnel	18 ha	1 an renouvelable
Oliviers	1	Biologique	2 ha	18 ans
Horticulture	1	Biologique	1,5 ha	18 ans
Héliciculture	1	NR	4500 m ²	18 ans

source: BROUSSOLLE et al. 2014

D'un côté, la SAFER a attribué la majorité des terres à des agriculteurs choisis en « *fonction de leur professionnalisme* » (selon un technicien SAFER), sans connexion particulière avec le concept d'agriparc de l'Agenda 21. La plupart sont des viticulteurs et des céréaliers qui possédaient déjà des parcelles à proximité et ont profité de cette opportunité foncière pour s'agrandir ou relocaliser leur exploitation. Les parcelles qu'ils cultivent sur le domaine de Viviers ne représentent souvent qu'une partie de leur exploitation.

Parallèlement, la CAM a attribué directement deux lots pour du maraîchage :

- Un lot de 8,5 ha à un jeune agriculteur exproprié par le doublement de l'autoroute A9 au sud de Montpellier. Il cultive 4 ha de céréales et 4,5 ha en maraîchage. Depuis son installation, il a construit des serres et un bâtiment pour le stockage du matériel et la vente directe.

- Un lot de 10 ha à une coopérative, TerraCoopa, regroupant des agriculteurs souhaitant s'installer, notamment en maraîchage biologique et en circuits courts. Telle une pépinière d'entreprises, TerraCoopa met à leur disposition un appui administratif, du matériel en commun et un hectare de terre, ainsi que de 400 m² de serres. Elle leur permet de tester leur activité pendant une durée d'un an, renouvelable deux fois. Les agriculteurs doivent ensuite trouver du foncier ailleurs pour poursuivre leur activité.

Les agriculteurs de l'agriparc n'ont pas tous les mêmes baux : les producteurs de céréales et de fourrage ont des baux d'un an renouvelable avec la SAFER. Leurs parcelles se trouvent principalement à proximité de zones urbanisées. Les autres exploitants ont des baux de fermage de 18 ans, établis directement avec la CAM, avec engagement pour certains à planter des vignes. Les contrats n'ont aucune clause d'éco-conditionnalité. Ils mentionnent simplement que « *le preneur jouira des biens loués en bon père de famille soucieux d'une gestion durable* », et demandent de respecter les infrastructures agro-écologiques (les haies par exemple).

On constate une forte hétérogénéité des systèmes de production selon l'orientation productive, la taille, les débouchés, le mode de production conventionnel ou biologique. Les systèmes agricoles « orientés vers le marché » (« *commodity* » ou « *market oriented farming* », INWOOD, SHARP, 2012) sont nettement plus représentés dans l'agriparc que les « entreprises agro-alimentaires alternatives » (« *alternative food and agricultural enterprises* » « *consumer-oriented farming* », *ibid.*). Moins de 20 % des terres sont cultivées en agriculture biologique. Les relations des agriculteurs à la ville et aux citadins sont fortes pour les maraîchers en circuits courts, faibles pour les producteurs de fourrage (destiné aux chevaux), de vin ou de céréales, essentiellement commercialisés en circuits longs. Aucune exploitation ne développe d'activités spécifiques d'accueil du public.

Cette hétérogénéité rend compliquées de potentielles actions collectives entre les agriculteurs, alors même que cela pourrait contribuer à la réussite du projet d'agriparc. Les agriculteurs ont peu de liens entre eux, en dehors des réseaux sociaux actifs des membres de TerraCoopa d'un côté, et des viticulteurs de la cave coopérative d'Assas de l'autre. Les relations de voisinage entre agriculteurs au sein de l'agriparc peuvent être conflictuelles, en raison de situations foncières plus ou moins avantageuses selon le mode de tenure, la proportion de terres à Viviers

et le droit de construire les parcelles agricoles (HASNAOUI AMRI, 2015). Le périmètre de l'agriparc s'étend en effet sur 4 communes : Clapiers et Jacou sont dans la CAM et leur règlement d'urbanisme limitent les possibilités de construction en zone agricole. Assas et Teyran sont dans la communauté de communes voisine, et elles accordent aux exploitations agricoles le droit de construire des bâtiments techniques.

L'agriculture développée dans l'agriparc est ainsi loin de la « *nouvelle agriculture périurbaine où les valeurs économiques, paysagères et d'aménités (contributions aux activités récréatives) seraient autant de contributions à la constitution d'un nouveau cadre de vie à l'échelle de l'agglomération* » invoquée dans le SCoT (p. 51). Au final, la coexistence de différents modèles agricoles confère plutôt à l'agriparc un paysage représentatif de l'agriculture périurbaine montpelliéraine, avec une prédominance de la viticulture et des grandes cultures, et l'émergence encore modeste d'une agriculture alternative diversifiée tournée vers les circuits courts. Des formes de coopérations peuvent se mettre en place : un viticulteur voisin du domaine de Viviers loue des terres à un jeune maraîcher, lui permettant ainsi de poursuivre son activité après trois ans à TerraCoopa (HASNAOUI AMRI, 2015).

La procédure de sélection et le recours à des baux agricoles classiques expliquent l'absence de liens entre les profils des agriculteurs et les objectifs multifonctionnels de l'agriparc décrits dans l'Agenda 21. Les agriculteurs ont eu accès à l'information sur la mise à disposition de foncier soit par le « réseau conventionnel » (service foncier de la CAM, SAFER, cave coopérative d'Assas), soit par le « réseau alternatif » (via un élu proche de la Confédération Paysanne ayant diffusé l'information auprès d'associations). Ils ont pu s'installer dans l'agriparc sans avoir à respecter de critères relatifs à l'environnement ou à l'accueil du public. L'absence d'implication des agriculteurs en amont du projet d'agriparc se traduit par la perception très contrastée qu'ils en ont : certains parlent d'un « poumon vert », d'un « bassin alimentaire à proximité de la ville », tandis que pour d'autres, l'agriparc est « un grand mot pour pas grand-chose », voire « un mot affreux » ; « On parque les agriculteurs comme dans un zoo » (BROUSOLLE et al. 2014). Ces expressions traduisent des postures opportunistes, attentistes ou plus impliquées par rapport au projet.

L'expérience du domaine de Viviers soulève des questions sur la composante agricole d'un agriparc ainsi que sur les modalités de gouvernance pour faire de tels espaces agriurbains des supports d'innovation territoriale.

-4-

Des défaillances de gouvernance à la possibilité d'une innovation territoriale inattendue

4.1. La gouvernance de l'agriparc en question : la résilience d'une gestion sectorielle et corporatiste

Le manque de cohérence identifié entre le résultat de l'attribution des terres aux agriculteurs et le concept d'agriparc multifonctionnel développé dans l'Agenda 21 interroge sur la gouvernance du projet du domaine de Viviers.

Au sein de la CAM, d'abord, le projet a souffert d'un manque de coordination inter-services, de pilotage politique et de moyens financiers dédiés. L'acquisition puis la gestion du domaine ont été assurées par la direction du foncier et de l'aménagement opérationnel, sans lien jusqu'en 2015 avec la direction de l'urbanisme et de l'habitat en charge du SCoT, ni avec les politiques sectorielles agricoles et alimentaires portées par la direction du développement économique et de l'emploi. L'acquisition a été validée en conseil communautaire, mais il n'y a eu aucun débat sur les choix d'aménagement, ni de consultation publique des citoyens ou du monde agricole, ni d'implication des communes où est situé le domaine de Viviers. La motivation initiale de cet

achat semble avoir été uniquement l'opportunité foncière. Les services techniques ont assuré la gestion du domaine de manière pragmatique, avec peu de moyens.

En l'absence de compétence agricole à la CAM, le volet agricole de l'agriparc a été confié à la SAFER. Les modalités de gestion et la procédure d'attribution des lots ont fait l'objet de peu de publicité. L'appel à candidature a été ouvert quinze jours. Les agriculteurs ayant eu accès à l'information en amont, via des organisations professionnelles agricoles (cave coopérative, Confédération paysanne) ou des élus ou employés de la CAM, ont pu répondre plus facilement. L'accord entre la CAM et la SAFER laisse enfin des zones d'incertitude concernant le partage des responsabilités, notamment pour le suivi des agriculteurs. Des haies ont par exemple été arrachées sans conséquences, malgré l'interdiction explicite dans les baux. Les agriculteurs rencontrés ne savent pas toujours vers quel interlocuteur se tourner, entre la SAFER et la CAM. Le projet a ainsi été conduit au sein de la CAM de manière sectorielle, technique et pragmatique, sans véritable pilotage politique ni concertation publique. L'attribution et le suivi des terres agricoles révèlent une co-gestion corporatiste avec des acteurs agricoles dominant -encore- l'espace social agricole localisé (LAFERTE, 2014). La présence seulement marginale de formes agricoles alternatives (au sens de INWOOD et SHARP 2012), plus respectueuses de l'environnement et mieux connectées avec les attentes des citoyens, peut en première lecture être interprétée comme un échec, dû à un déficit de gouvernance. L'agriparc de Viviers n'est pas la vitrine du développement durable qu'on aurait pu attendre étant donné les objectifs de multifonctionnalité annoncés dans l'agenda 21. Toutefois, en replaçant ce projet dans le temps plus long de la construction d'une politique agricole urbaine, le domaine de Viviers peut se révéler un outil potentiellement support d'innovation territoriale : non pas comme vitrine d'une forme d'agriculture « orientée vers la ville », mais comme espace de co-existence entre différentes formes d'agriculture.

4.2. Une lecture politique de l'agriparc comme innovation territoriale

L'agriparc de Viviers n'est pas le résultat attendu d'une politique volontariste d'innovation en matière d'agriculture connectée à la ville, mais peut s'interpréter comme le fruit de la gestion d'équilibres socio-politiques locaux.

Au-delà du constat de déficit de gouvernance, nous avons noté que les agriculteurs du domaine constituent un échantillon assez représentatif de la diversité des types d'agriculture pratiqués autour de Montpellier. Si cet agriparc ne « colle pas » avec la politique de développement durable affichée, il relève peut-être de la « realpolitik ». Derrière l'objectif affiché de l'Agenda 21 et du guide des agriparks - accompagner les formes d'agriculture les plus respectueuses de l'environnement et/ou les mieux intégrées à la ville - l'objectif implicite serait d'entériner la co-existence des différentes formes d'agriculture du territoire, historiques et contemporaines, afin de respecter un équilibre socio-politique délicat entre les « anciens et les nouveaux », tenants de différentes formes d'agriculture. On retrouve les dimensions politiques de l'innovation notées par Fontan : « *Le processus innovant favorise l'établissement d'un dialogue entre les acteurs sociaux. Il est l'occasion d'une mise en transparence des enjeux sociaux qu'il met en scène. Le fait de proposer de nouvelles ressources pose automatiquement la question de leur arrimage au social existant, de leur utilité, de leur rentabilité économique, politique (...). Le processus innovant représente un investissement pouvant libérer de nouveaux pouvoirs, avoirs ou savoirs. Conséquemment, il est porteur d'enjeux sur lesquels les acteurs sociaux d'une territorialité doivent s'entendre. Très concrètement, il pose la question de l'orientation, du choix et de la mise en application des valeurs auxquelles donne accès la nouveauté.* » (FONTAN, 2008)

Au niveau politique, cette co-existence et la double procédure d'accès aux parcelles du domaine de Viviers reflètent les différentes sensibilités des élus de la CAM. Certains sont proches des milieux viticoles conventionnels et partagent avec eux l'idée que le domaine public doit servir

au maintien et à la reproduction « d'agriculteurs professionnels compétents », engagés dans des modèles technico-économiques qui ont fait leur preuve. D'autres élus promeuvent des formes d'agriculture plus connectées aux besoins des citoyens (alimentation bio, de proximité, préservant l'environnement, facilitant l'intégration socio-professionnelle), ce qui a permis l'installation de l'espace-test agricole de TerraCoopa. Les termes de ce débat concernant l'agriculture n'ont pas été explicités au sein des instances dirigeantes de l'Agglomération. Jusqu'en 2015, l'agriculture était de plus perçue comme une question de spécialistes, demeurant hors de la sphère du débat public (JARRIGE & al. 2013). Cette vision convenait aux instances agricoles impliquées dans cette co-gestion corporatiste.

Aujourd'hui, l'agriparc de Viviers est un lieu de rencontre *potentiel* entre la ville et l'agriculture. Cet objectif n'avait pas été posé lors de l'achat. L'aménagement a été d'abord envisagé sous la forme d'une partition de l'espace, avec des circulations dédiées aux différents usagers. Le parc de la Deûle, près de Lille, montre le risque de cette partition de l'espace : faire des parcs pour citoyens sans agriculteurs, voire en opposition au monde agricole. A Viviers, ce risque a été évité : des agriculteurs ont été réinstallés sur un domaine à l'abandon. Les responsables de la collectivité sont conscients des potentialités et des écueils possibles. La gestion du domaine est actuellement repensée pour concilier les objectifs inscrits à l'Agenda 21 de protection de l'environnement, de maintien de l'agriculture et d'ouverture au public. De nouvelles fonctionnalités sont aussi envisagées, comme celle d'espace de compensation écologique désormais nécessaire pour tout projet d'aménagement urbain⁷.

L'appropriation de l'innovation conceptuelle prend du temps, mais on voit aujourd'hui comment le concept d'agriparc pourrait se traduire en une innovation territoriale favorisant concrètement la reconnexion entre la ville et l'agriculture. La réussite de ce passage de l'innovation conceptuelle à l'innovation territoriale dépendra de la capacité à articuler les enjeux de durabilité urbains et agricoles. L'ouverture du débat à la population citoyenne pourrait aussi y contribuer. Suite aux élections municipales de 2014, Montpellier Méditerranée Métropole (MMM) a été créée début 2015, la donne politique a changé avec l'arrivée au pouvoir de nouveaux élus. Une « politique agro-écologique et alimentaire » a été construite en partenariat avec la recherche (SOULARD, TOUZARD, 2015). Une nouvelle réflexion sur la gestion de l'agriparc de Viviers a démarré dans ce cadre.

Alors que l'agriparc de Viviers illustre depuis 2010 une situation de gestion sectorielle et corporatiste, avec un déficit de gouvernance, il est aujourd'hui présenté par la nouvelle équipe comme un outil d'expérimentation (par exemple pour promouvoir l'approvisionnement de proximité des cantines). De nouvelles attributions de foncier sont en cours, suivant des procédures transparentes favorisant explicitement l'agriculture biologique en circuits courts de proximité⁸. Les baux courts sur les terres en fourrages et céréales pourraient aussi être renégociés, afin d'intégrer des clauses environnementales ou d'accueil du public, voire de favoriser un changement de profil de certains agriculteurs. Les baux longs, non renégociables, impliquent le maintien de différents modèles agricoles sur l'agriparc, en particulier la viticulture traditionnelle. Cette co-habitation correspond bien finalement à la nouvelle politique agricole et alimentaire englobante, multi-entrées et multi-niveaux de la métropole.

⁷ Informations issues d'entretiens lors de l'élaboration de la politique agro-écologique de Montpellier Méditerranée Métropole (SOULARD & al. 2015)

⁸ Appels à Projets "Consolidation du tissu des fermes nourricières en agroécologie" : « Mobilisation du Domaine de la Condamine » et "Mobilisation du domaine de Viviers". Site de MMM <http://www.montpellier3m.fr/appels-%C3%A0-projets-relatifs-%C3%A0-la-politique-agro-%C3%A9cologique-et-alimentaire>

Conclusion

Notre étude permet de tirer des enseignements à plusieurs niveaux sur l'agriparc comme innovation pour l'agriculture urbaine.

L'agriparc illustre d'abord la réussite d'une innovation conceptuelle. On constate la diffusion des expériences de parcs agricoles en Europe (GAMBINO, PEANO, 2015), avec des arrangements originaux dans les formes spatiales et dans la coordination entre acteurs. Sans que les filiations ou héritages entre les parcs agricoles apparaissent de manière claire, leur comparaison met en exergue un modèle émergeant autour d'une multifonctionnalité combinant des objectifs de protection du foncier et de l'environnement, de maintien d'une production agricole (parfois en lien avec l'approvisionnement alimentaire urbain) et d'ouverture au public pour des activités de loisirs et d'éducation. A Montpellier, après avoir été inscrit dans le SCoT, le concept d'agriparc prend ce sens-là dans l'Agenda 21 de l'Agglomération, tout comme dans la politique de biodiversité de la ville. L'agriparc est devenu un référentiel pour intégrer l'agriculture dans les projets et l'aménagement urbains. Toutefois, cette innovation conceptuelle se traduit-elle vraiment par des innovations territoriales ?

Notre chronique de l'agriparc de Viviers à Montpellier permet de dépasser l'approche fonctionnaliste telle qu'on la trouve dans la littérature. Au-delà des questions d'aménagement, la mise en œuvre de l'agriparc cristallise des représentations, des jeux d'acteurs et des rapports de force, comme tous les outils de politique publique (CHIA *et al.*, 2008, LASCOUMES, LE GALES, 2005). La réalisation du projet intègre et traduit le mode de fonctionnement socio-politique local dans la gestion des affaires et des biens publics. L'adaptation du concept au territoire, son appropriation et sa transformation par les acteurs dans un objectif de développement territorial, permettent déjà de parler d'innovation territoriale.

De plus, ce qui est nouveau dans le cas du domaine de Viviers, et potentiellement innovant pour d'autres expériences d'agriparcs, consiste dans la réflexion qu'il suscite sur la coexistence en périurbain de formes d'agriculture dont les liens à la ville diffèrent. Les référentiels de durabilité et de multifonctionnalité sont fondés sur des idéaux, des modèles agricoles utopiques. La réalité d'un territoire et de ses acteurs (agriculteurs, techniciens et politiques) engendre une solution de compromis socio-politique entre différents modèles agricoles, combinant des formes historiques et contemporaines d'agriculture urbaine. Cette trajectoire du concept vers l'acceptation d'une réalité composite ouvre un nouveau champ de questionnement sur l'innovation dans les liens ville-agriculture. Les travaux ont montré comment les agricultures s'adaptent à la proximité de la ville (SOULARD ET THAREAU, 2009 ; INWOOD, SHARP, 2011), comment l'agriculture s'intègre dans les projets urbains (DUVERNOY *et al.*, 2005 ; GERMAIN *et al.*, 2006). L'entrée par la coexistence permet d'éviter une approche normative de l'agriculture urbaine, tendant à imposer à l'agriculture une vision urbaine, pour prendre en compte la diversité des acteurs agricoles en présence (POULOT, 2014), sans faire l'impasse sur leurs possibles divergences d'intérêts (TORNAGHI, 2014). L'opacité des procédures lors de la mise en place de l'agriparc de Viviers a contribué, volontairement ou non, à éviter l'apparition de conflits entre acteurs pour l'accès à de nouvelles ressources. Les dissensions surgissent néanmoins *a posteriori* face aux conditions inégales faites aux attributaires des différents lots. A Montpellier, notre suivi de la question agricole dans la construction du projet urbain sur le temps long révèle une politique agricole de la collectivité territoriale élaborée « chemin faisant », intégrant successivement différents enjeux, depuis la protection des terres agricoles, comme argument de justification de la densification de l'urbanisation dans le SCoT, à l'ouverture vers la multifonctionnalité de l'agriculture avec le concept d'agriparc, puis à l'approvisionnement alimentaire de proximité et à l'agro-écologie avec la politique élaborée en 2015. On observe des processus d'apprentissage de gouvernance territoriale entre acteurs de l'intercommunalité

(élus et techniciens) et acteurs agricoles, c'est-à-dire “*des processus cognitifs et comportementaux qui permettent aux acteurs du territoire de produire une vision partagée de ce territoire, développer une stratégie et des objectifs communs, et former et légitimer l'action collective*” (VITRY, 2014). La politique agro-écologique et alimentaire de la métropole portée aujourd'hui par de nouveaux élus constitue dans cette perspective un « changement de *framing* » (*ibid.*). Elle permet de reconnaître et d'assumer la co-existence des formes d'agriculture urbaine. Il s'agit bien là d'une innovation territoriale car cela induit de nouveaux arrangements entre acteurs agricoles et urbains, et une reconfiguration des modalités de gouvernance territoriale entre la ville et l'agriculture.

Remerciements

Cette recherche s'appuie sur le projet DAUME financé par l'Agence Nationale de la Recherche n° ANR-2010-STRA-007-01 et a bénéficié de la collaboration des étudiants de l'option TERPPA de Montpellier Supagro promotion 2013-14.

Référence bibliographie

- BANZO M (2009) *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- BANZO M (2015) L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain. *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6 | 2015.
- BERNETTI I, FANFANI D, MONACCI F., POLI D., RUBINO A (2008) Le parc agricole, instrument de l'aménagement stratégique multifonctionnel des espaces périurbains de la Toscane centrale. In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. ENSP, Université de Nanterre.
- BRANDUINI P, SCAZZOSI L (2011) Les paysages agraires périurbains : vers la co-construction du territoire, *Urbia*, 12: 39-64.
- BROUSSOLLE L, CAMBOURNAC T, CASSARD M, DEMANGE C, FABRE P, KERISIT H, SCHÜLLER L, VONTHRON S (2014) *La politique de développement durable de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et les pratiques des agriculteurs sur l'agriparc de Viviers : quels leviers d'action pour une meilleure cohérence?* Montpellier Supagro. Rapport de projet « Territoires et Ressources : Politiques publiques et acteurs ». 48 p.
- CHIA E, TORRE A, REY-VALETTE H (2008) Conclusion : Vers une « technologie » de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. *Norois* 209 : 167-177.
- CHIFFOLEAU Y, PREVOST B (2012) Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois* [En ligne], 224 | 2012, mis en ligne le 30 September 2014, consulté le 30 May 2013.
- DARLY S, TORRE A (2013) Conflicts over farmland uses and the dynamics of “agri-urban” localities in the Greater Paris Region: An empirical analysis based on daily regional press and field interviews. *Land Use Policy* 33 (juillet): 90-99.

- DURBIANO, C (2013) De la huerta au parc agraire : la basse vallée du Llobregat. *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 8 | 2001.
- DUVERNOY I, JARRIGE F, MOUSTIER P, SERRANO J (2005) Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? *Cahiers de la Multifonctionnalité* 8 : 87–104.
- FANFANI D (2006) Il governo del territorio e del paesaggio rurale nello spazio “terzo” periurbano. Il parco agricolo come strumento di politiche e di progetto, *Ri-Vista Ricerche per la progettazione del paesaggio*, Firenze, University Press, 4(6) : 54-69.
- FERRARESI G, ROSSI A (1993). *Il parco come cura e coltura del territorio. Un percorso di ricerca sull'ipotesi del parco agricolo*. Grafp, Brescia, 342 p.
- FONTAN J-M (2008) Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien. *Revue Interventions économiques* 38/2008[En ligne].
- GERMAIN P, LE GUEN R, THAREAU B (2006) La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 3 : 373-392
- GAMBINO R, PEANO A (2015) *Nature Policies and Landscape Policies: Towards an Alliance*, Cham, Allemagne, Springer
- GIACCHE G, TORQUATI B, SCAZZOSI L, BRANDUINI P, 2012, Le pacte agriurbain de la vallée ombrienne et les districts agricoles et culturels de Milan. *Projets de paysage*. (revue en ligne)
- GIACCHE G (2014) L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne : vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine. *Géocarrefour* [En ligne], 89/1-2-3 | 2014, p21-30
- GIRAUT F (2009) Innovation et territoires : les effets contradictoires de la marginalité. *Revue de géographie alpine*, 97(1): 6-10.
- GOLDA-PONGRATZ K (2013) Landscapes of pressure, landscapes of standstill. The (sub)urban edges of Spain's metropolises after the boom del ladrillo. Conference paper, RC21 Conference Resourceful Cities, Humboldt-University, Berlin.
<http://www.rc21.org/conferences/berlin2013/prog-19.php>
- HASNAOUI AMRI N (2015) *Quelles organisations et coopérations territoriales permettent aux agriculteurs d'être acteurs de la politique agricole et alimentaire ?* Mémoire de Master Territoires & Développement, U. Montpellier Paul-Valéry, 125 p.
- HOUDAYER H (2015) Les « pratiquants » de l'Agriparc : mise en perspective des valeurs environnementales liées au milieu de vie, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement 15(3) <http://vertigo.revues.org/16845>
- INWOOD S M, SHARP JS (2012) Farm persistence and adaptation at the rural–urban interface: Succession and farm adjustment. *Journal of Rural Studies* 28 (1): 107- 17.
- JARRIGE F, THINON P, NOUGAREDES B (2006) La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 3 : 393-414.
- JARRIGE F, THINON P, DELAY C, MONTFRAIX P (2009) L'agriculture s'invite dans le projet urbain. Le schéma de cohérence territoriale de Montpellier Agglomération. Communication aux Carrefours de l'Innovation agronomique de l'INRA « Agriculture péri-urbaine ». Actes de la journée du 5 Mai 2009 INRA, Versailles (2009) 5, 41-51.
- JARRIGE F, CHERY JP, BUYCK J, GAMBIER JP (2013) The Montpellier Agglomération new approaches for territorial coordination in the periurban. in *Peri-urban futures: Scenarios and models for land use change in Europe* K.Nilsson S. Pauleit, S.Bell, C.Aalbers, T Sick Nielsen (ed). Springer : 241-274

- LAFERTE G (2014) Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés. *Sociologie*, 2014/4 Vol. 5, p. 423-439.
- LASCOUMES P, LE GALES P (2005) *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po « Académique », Paris.
- MARGETIC C, ROUGET N, SCHMITT G (2014) Un foncier agricole 'surqualifié' : dessein environnemental et alimentaire dans les métropoles lilloise et nantaise. *Colloque SFER sur Le foncier agricole, usages, tensions, régulations*. Lyon, 11-12 juin 2014.
- MARTIN S (2010) Multifonctionnalité de l'activité agricole ou multi-usage de l'espace : vers une « tertiarisation » de l'agriculture. In *L'agriculture dans la ville éclatée*, Nathalie Bertrand (dir.), Université de Montréal, 184 p.
- MARUANI T, AMIT-COHEN I (2007) Open space planning models: a review of approaches and methods. *Landscape and Urban Planning* 81, 1-13.
- MONTPELLIER AGGLOMERATION. 2011. Le guide des agriparks. Agenda 21. 17 p.
- NAHMIAS P, LE CARO Y (2012) Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement Urbain* 6, 17.
- PAÜL V, MCKENZIE F.H (2013) Peri-urban farmland conservation and development of alternative food networks: Insights from a case-study area in metropolitan Barcelona (Catalonia, Spain), *Land Use Policy*, 30: 94-105.
- PERRIN C (2013). L'intervention publique locale. Quelles leçons à tirer d'une stratégie communale à long terme ? L'exemple de Lavérune dans l'Hérault. *Revue POUR*, décembre 2013, 220, pp. 207-216.
- PERRIN C, JARRIGE F, SOULARD CT (2013) L'espace et le temps des liens ville-agriculture : une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région. *Cahiers agricultures* 22(6) : 552-558.
- POULOT M (2011) Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11 (2). <http://vertigo.revues.org/11188>
- POULOT M (2014) Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ? *Espaces et sociétés* 158(3) : 13-30.
- ROUGET N (2012) La métropole lilloise et son agriculture : une gouvernance partagée des espaces périurbains : les exemples des parcs de la Deûle et du Val de Marque, in : *BiodiverCités. Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature*, Collection Tierces Natures, Éditions Le Manuscrit, Paris.
- SCHEROMM P, PERRIN C, SOULARD C-T (2014) Cultiver en ville... Cultiver la ville? L'agriculture urbaine à Montpellier, *Espaces et sociétés*, 158 (3), p. 49-66.
- SIEVERTS, T., 2003. *Cities Without Cities: An Interpretation of the Zwischenstadt*. Spon Press, London and New York.
- SOUCHARD N (2010) L'agriculture «périurbaine», emblème ou programme d'une nouvelle forme d'action publique territorialisée? L'expérience grenobloise, in: *L'agriculture Dans La Ville Éclatée*. Bertrand N. (dir) Montréal, p. 139-155.
- SOULARD C, MARGETIC C, VALETTE É (2011) « Introduction. Innovations et agricultures urbaines durables, *Noroi*, vol.4, n° 221, p. 7-10.
- SOULARD CT, THAREAU B (2009) Les exploitations agricoles périurbaines : diversité et logiques de développement. *Innovations Agronomiques*, 5 : 27-40.
- SOULARD C., VONTHRON S., BRICAS N., DEBRU J., JARRIGE F., LE VELLY R., MICHEL L., MUEPU AS., SANDIANI S., SEBBANE M. 2015. Construire une politique agricole et alimentaire pour la métropole de Montpellier. Etude de préfiguration. INRA. Montpellier Méditerranée métropole. 123 p.

- SOULARD C, TOUZARD I (2015) Construire une politique agricole et alimentaire (P2A) métropolitaine. Cas de Montpellier, Colloque « Nature des villes, nature des champs : Synergies et controverses », Valenciennes, 23-24-25 septembre 2015
- VITRY C (2014) *Vers une théorie des apprentissages de gouvernance. Une exploration en territoires périurbains*. Thèse en Sciences de Gestion, du Collège Doctoral de Languedoc-Roussillon, 482 p.
- TORNAGHI C (2014) Critical Geography of Urban Agriculture. *Progress in Human Geography* 2014, VOL. 38(4) 551–567.
- WUBBEN EFM, ISAKHANYAN G (2011) Stakeholder Analysis of Agroparks. *International Journal on Food System Dynamics*, é(2): 145-154.
- ZASADA I (2011) Multifunctional peri-urban agriculture. A review of societal demands and the provision of goods and services by farming. *Land Use Policy* 28, 639–648.